



## Règlement du concours

### « Faux et usage de pho...tos » 2024

Ce concours est organisé par la médiathèque et le service culturel municipal de Saint-Pée-sur-Nivelle en partenariat avec le réseau des médiathèques de la Rhune (Arbonne, Ascain, Ciboure, Guéthary, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pée-Sur-Nivelle et Sare) et la bibliothèque départementale 64.

#### 1/ OBJET DU CONCOURS PHOTOS

L'équipe de la médiathèque de Saint-Pée-sur-Nivelle et ses partenaires organisent un concours photos dénommé « **Faux et usage de pho...tos** »

Il s'agit d'essayer de reproduire une œuvre connue (peinture, sculpture, photo, dessin, Street art, affiche...) en photo numérique (Jpg.), dans laquelle une, un ou des, auteur(e)s apparai(ssen)t dans la photo.

#### 2/ CATÉGORIES

Le concours comprend plusieurs catégories de participant(e)s par âges :

- 4-5 ans
- 6-8 ans
- 9-11 ans
- 12-15 ans
- 16-20 ans
- 21-70 ans
- 71-111 ans
- Groupe de 2 personnes ou +

#### 3/ DURÉE DU CONCOURS

Le concours aura lieu du 12 avril 2024 à 12h00 au 28 mai 2024 à 12h00, date limite de dépôt des dossiers.

#### 4/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à toutes les personnes détentrices d'une carte d'adhésion au réseau des 7 médiathèques de la Rhune.

Toute personne ne possédant pas cette carte, mais désireuse néanmoins de participer à ce concours, peut à tout moment s'inscrire gratuitement dans l'une des 7 médiathèques et cela jusqu'à la date butoir du 21 mai 19h00.

Toutefois sont exclus de participation au concours les photographes professionnels et les membres du jury du concours.

Chaque participant(e), qui devra obligatoirement être l'auteur de la photo envoyée, ne peut présenter qu'une seule photo au concours.

Il devra envoyer par mail à l'adresse [mediatheque@senspere64.fr](mailto:mediatheque@senspere64.fr) ou porter une clé USB à la médiathèque aux heures d'ouverture au public

- la photo (en noir et blanc, en couleur ou sépia), en fichier numérique jpg. en format 3:2,
- sur papier libre ou sur la fiche en annexe, le nom et le prénom de l'auteur(e), ainsi que du ou des nom(s) et prénom(s) d'éventuelle(s) personne(s) présente(s) sur la photo, ainsi que les adresses mail et postales et numéro de téléphone,
- le titre de l'œuvre « falsifiée » ou « copiée »,
- le titre de la photo s'il diffère de celle de l'œuvre original,
  - la catégorie dans laquelle l'équipe, [auteur/ acteur(s)] souhait(ent) concourir,
- le cas échéant, les autorisations nécessaires telles que définies dans le présent règlement.

Un accusé de réception comportant la date et le numéro d'enregistrement du dossier sera transmis à chaque participant par la médiathèque de Saint-Pée-sur-Nivelle ainsi que le numéro sous lequel le cliché concourra.

Attention, les personnes mineures devront fournir en plus une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant(e) légal(e) (voir annexes au présent règlement).

## **5/ JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION**

Le jury du concours, aura pour mission de sélectionner à huis clos parmi les photographies des candidats présentées de façon anonyme. À ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos. Ne pourront connaître les noms des auteurs des clichés que la ou les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les critères de sélection seront :

- le respect du thème : représenter une œuvre célèbre connue,
- la qualité artistique (esthétique de la photographie, qualité et réalité de la prise de vue),
- la puissance d'évocation du cliché,
- l'esprit du cliché ( clin d'œil, humour, message, détournement, ...),
- la prestance de la ou des personnes photographiée(s),

- la qualité de la mise en scène et de « copie » de l'œuvre originale et du soin apporté, au décor, costumes et accessoires.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème ou le règlement du concours.

Pourront être éliminées du concours les :

- reçues après la date de clôture des réceptions,
- n'étant pas accompagnées des documents demandés (autorisations parentales, droit à l'image, identités des participants, ...),
- présentant des inscriptions ou des représentations pouvant porter tort à des personnes ou institutions tierces présentées dans le document tant implicitement qu'explicitement,
- représentant un ou des corps entièrement nus, ou ayant un caractère pornographique,
- faisant allusion ou l'apologie du racisme, du sexisme ou pouvant être en infraction avec la loi.

Le jury du concours se réserve donc le droit d'exclure les images qu'il jugera inappropriées en donnant ses raisons par notification écrite. La décision du jury sera irrévocable.

## **6. PRIX ET RÉCOMPENSES**

Les participants seront invités par courriel à la remise des résultats lors d'un « vernissage » le premier jour de l'été, le jeudi 20 juin, à la médiathèque de Saint-Pée-sur-Nivelle. Les photos présentées seront exposées lors d'une expo-photo permanente à la médiathèque, avec l'accord des auteur(e)s. Ces dernier(e)s peuvent à tout moment récupérer leur cliché du concours ou de l'exposition qui suivra.

Des prix symboliques seront remis par le jury selon des catégories et des critères tels que définis aux articles 2 et 5 du présent règlement.

Toutefois le jury pourra, avec l'accord du responsable de la médiathèque, redéfinir, modifier ou changer certains critères dans l'intérêt du concours, en prenant en compte le nombre, l'âge et la créativité des participant(e)s.

Les décisions du jury en la matière seront irrévocables et non contestables.

## **7. COMPOSITION DU JURY**

- Claude LECONTE, animateur de Arranoen begia (Club photo),
- Yoanna DIAZ, animatrice de On' Art (Arts plastiques, dessin, peinture),
- Marie OLIVET, Chargée de communication à la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle
- Alain STOGOFF, Président de Senpereko Ortzadara (Peinture & sculpture),

- Marie-Neige VIELCAZALS, trésorière de Senpereko Ortzadara,
- Nelly AHETZ-ETCHEBER, adjointe en charge de la culture et du tourisme
- Daniel BAURIN, sculpteur de Senpereko Ortzadara,
- Jean-Louis LOSADA, président de la Peña de Bayonne BETIXOAK.
- Une représentante du réseau des médiathèques de la Rhune et/ou un(e) représentant(e) de la bibliothèque départementale 64.

## **8. RESPONSABILITÉS ET DROITS PHOTOGRAPHIQUES**

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats l'acceptation du droit de reproduction de leurs photos sur papier film, ce dernier restant la propriété du ou des auteur(e)s du cliché initial.

La médiathèque, la commune et leurs réseaux partenaires peuvent être intéressés par la reproduction des photographies participantes soit pour les exposer soit pour les utiliser à des fins de communication.

Cela ne pourra se faire qu'avec l'autorisation écrite de l'auteur(e) et des personnes représentées sur les clichés ou des propriétaires des lieux ayant servi de décor. Cette autorisation devra être suffisamment explicite sur l'utilisation de la photographie, sur la durée et le cadre de cette utilisation, ainsi que sur la possibilité pour l'auteur(e) d'interrompre à tout moment l'utilisation.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés.

La commune de Saint-Pée-sur-Nivelle décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos envoyées. Néanmoins, afin que tous les participants puissent s'assurer du consentement des personnes photographiées (ou des propriétaires s'il s'agit de lieux privés), il est joint au présent règlement une autorisation pour l'utilisation de l'image en annexe. Il est précisé que, si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin) ou s'il s'agit d'une photographie de groupe (dans un espace public sans individualisation d'une personne), ou bien si la photo est prise depuis un espace public, cette autorisation n'est pas nécessaire.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

La commune décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des fichiers.

La commune se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

L'auteur de la photo renonce à réclamer une quelconque rémunération lorsque la commune fait usage de sa photo, étant donné qu'il s'agit dans ce cadre d'une utilisation non commerciale. Il reconnaît que la commune ne peut en aucun cas être obligée de publier la photo.

Il accepte par ailleurs, dans le cas où la commune utiliserait la photo, que celle-ci soit éventuellement modifiée, recadrée et/ou accompagnée de commentaires écrits, toujours avec son accord préalable.

## **9. ACCEPTATION DU RÉGLEMENT**

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

Le présent règlement est disponible sur le site internet [www.saintpeesurnivelle.fr](http://www.saintpeesurnivelle.fr)

## **10. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour tout complément d'information, merci de contacter la médiathèque de Saint Pée Sur Nivelles par :

**Mail : [mediatheque@senpere64.fr](mailto:mediatheque@senpere64.fr) ou téléphone : 05 59 54 50 05**

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Rayer les mentions inutiles

Je soussigné(e) Mme/M. NOM.....PRÉNOM.....

Demeurant à

En ma qualité de mère/père/tuteur légal

Autorise mon fils/ma fille

Nom:

Prénom:

Né(e) le:

À participer au concours photo organisé par la médiathèque de Saint-Pée-sur-Nivelle.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo téléchargeable sur le site internet [www.saintpeesurnivelle.fr](http://www.saintpeesurnivelle.fr)

Fait à le

Signature,

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIÉE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Rayer les mentions inutiles

Je soussigné(e) Mme/M.

Demeurant à

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo organisé par la médiathèque de Saint-Pée-sur-Nivelle.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à

le

Signature de la personne photographiée

(Faire précéder de «lu et approuvé»)

AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVÉ

Rayer les mentions inutiles

Je soussigné(e) Mme/M.

Demeurant à

AUTORISE

Mlle/Mme/M.

A photographe et à utiliser la photographie de

Situé(e)

dans le cadre du concours photo organisé par la médiathèque de Saint-Pée-sur-Nivelle dénommé « **Faux et usage de pho...tos 2024** ».

J'autorise l'exploitation et l'utilisation de l'image représentant le lieu décrit ci-dessus par la médiathèque et la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Fait à le

Signature du ou des propriétaire(s)

(Faire précéder de «lu et approuvé »)

Signature du photographe

(Faire précéder de «lu et approuvé»)



**FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS « FAUX ET USAGE DE PHO...TOS » 2024**

**L'AUTRICE ou L'AUTEUR de la PHOTO :**

NOM

PRÉNOM

AGE

ADRESSE

TEL/MAIL

**PERSONNE(S) PRÉSENTE(S) sur la PHOTO**

NOM(S)	PRÉNOM(S)	TÉL/MAIL

**TITRE DE L'ŒUVRE COPIÉE OU « FALSIFIÉ » :**

**TITRE DE LA PHOTO SI DIFFÉRENTE DE L'ŒUVRE COPIÉE OU « FALSIFIÉ »**

**CATÉGORIE DANS LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ CONCOURIR**

- 4-5 ans
- 6-8 ans
- 9-11 ans
- 12-15 ans
- 16-20 ans
- 21-70 ans
- 71-111 ans
- Groupe

Souligner la catégorie souhaitée.